

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1907)
Heft: 1

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242059>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 7 mars 1907, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de MM. LUCIEN BAATARD et EDMOND MARTIN.

1^o Communications du Comité.

M. Théodore Foex est reçu membre de la Société.

Les démissions de M^{lle} Werder, de M. Adrien Stoessel et de M. et M^{me} Constant Berthet sont acceptées.

Une radiation est prononcée en application de l'art. 6 des statuts.

M. le président informe l'assemblée que le Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande, présidé par M. le Conseiller d'Etat Rosier, a composé lui-même le comité d'organisation du prochain congrès en s'adjoignant les comités de la Société pédagogique genevoise et de l'Union des instituteurs primaires genevois.

Sur la proposition du Bureau, MM. Lagotala, Baatard, Moser et Pesson ont été nommés vice-présidents du comité d'organisation ainsi formé: M. Lagotala, en qualité de vice-président de la Romande; M. Baatard, de président de la Société pédagogique genevoise; M. Moser, de président de l'Union des instituteurs primaires genevois.

M. Baatard a estimé qu'il ne pouvait accepter de partager la vice-présidence en question avec M. Pesson, qui a été considéré comme démissionnaire de notre Société, dans les conditions que l'on sait. Et afin de prévenir tout malentendu, no-

tre président a mis les points sur les *i* en faisant au Comité d'organisation du congrès la déclaration suivante : « Je tiens à déclarer que je ne soulève pas ici une question qui me soit personnelle ; il s'agit ici d'une question de tact pour le président de la Société pédagogique genevoise. Mon refus d'accepter en commun avec M. Pesson la vice-présidence doit être considéré comme un rappel aux convenances envers la Société qui a sollicité et obtenu, de l'assemblée des instituteurs de la Suisse romande, l'honneur d'organiser le Congrès de Genève. »

M. le président ne veut pas grossir un incident qu'il faut se garder de prendre au tragique et dont la responsabilité reste aux auteurs de la situation qui l'a provoqué ; il désire savoir cependant si l'attitude qu'il a observée répond au sentiment de l'assemblée.

M. *E. Martin* se déclare étonné de tout ce qu'il vient d'entendre. La question lui paraît plus délicate qu'elle n'en a l'air. Comment se fait-il que le comité d'organisation du congrès ait été composé par le Bureau du Comité central ? Nos statuts disent pourtant expressément que ce soin est du ressort de la section cantonale. M. Martin ne s'explique pas très bien cela.

En second lieu, la situation de la Société pédagogique genevoise ne lui apparaît pas nettement. Elle seule a sollicité et reçu, au congrès de Neuchâtel, l'honneur d'organiser les assises de Genève en 1907 et nous voyons maintenant que notre président ne siège pas à la vice-présidence du congrès ; cela paraît au moins étrange et M. Martin pense qu'il n'y a rien de définitif dans la solution adoptée par le Comité d'organisation.

M. *A. Charvoz*, seul membre présent du Bureau de la Romande, répond à M. Martin que la vice-présidence a été offerte à M. Baatard. La candidature de M. Pesson a été présentée par le Bureau pour affirmer le caractère primaire du congrès. Après réflexion, M. Charvoz a reconnu que l'attitude prise par M. Baatard se justifie ; mais il estime qu'il n'est pas nécessaire d'accentuer la protestation. Dans toutes ses décisions, le Bureau n'a été guidé que par le souci de faire régner la bonne harmonie entre les membres du corps enseignant genevois.

M. *L. Durand*, qui fait partie du Comité d'organisation du congrès, annonce qu'il a attiré l'attention du Bureau de ce comité sur l'inobservance de l'article 14 des statuts de la Romande qui charge la section du canton où a lieu le congrès

de nommer le comité d'organisation. Il tient à faire cette déclaration pour éviter toute équivoque.

M. L. Grosgrin dit qu'en cette affaire le comité unanime de la Société pédagogique genevoise a approuvé l'attitude de son président.

A l'unanimité l'assemblée ratifie la ligne de conduite suivie par M. Baatard.

M. Martin n'est pas entièrement satisfait ; il regrette que la vice-présidence du congrès ait été offerte au président de notre Société dans des conditions inacceptables.

2° Rapports annuels du président, du trésorier et du bibliothécaire.

Ces 3 rapports, présentés par MM. Baatard, Charvoz et Albert Dubois, sont adoptés.

M. le président remercie MM. Charvoz et Dubois du zèle avec lequel ils s'acquittent de leurs fonctions. Il remercie également, et tout particulièrement, le dévoué secrétaire du comité, M. Pâquin, à qui nous devons pour une bonne part le succès de notre brillante soirée du 2 février.

3° Rapport de la Commission de gestion.

M. Guichard donne lecture du rapport suivant :

Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion, chargée de la vérification des comptes de 1906, ne peut qu'adresser des éloges et des remerciements à M. Charvoz, trésorier, pour la tenue minutieuse de ses livres et la clarté dans l'exposé de sa comptabilité.

Puis, elle a une nouvelle heureuse à signaler. Le déficit, que laissaient prévoir quelques démissions, ne s'est pas réalisé ; au contraire l'actif de la caisse a suivi une marche ascendante et s'élève à près de 2000 fr. ; fait réjouissant à constater.

Toutefois la Commission se voit dans l'obligation de demander aux membres plus de régularité encore dans le paiement de la cotisation ; ceci afin de faciliter la tâche du trésorier.

Avant de terminer, elle tient aussi à remercier vivement les